

# Rentrée : l'Université en danger !

Le texte de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0023.asp>

La rentrée universitaire se déroule dans un contexte d'attaques répétées contre le service public et les acquis sociaux : loi sur le service minimum dans les transports et remise en cause du droit de grève, annonce de la mise en place de franchises médicales, suppression de plus de 22 800 postes de fonctionnaires...

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas épargnés. La loi relative « aux libertés et responsabilités des universités », votée dans l'urgence pendant l'été, en décalage total avec les aspirations d'une large partie de la communauté universitaire, est inadaptée et dangereuse.

## Une loi dangereuse

A travers les possibilités de désengagement politique et financier de l'Etat, la multiplication des modalités de recrutement de non-titulaires, la concentration des pouvoirs autour du président, cette loi accroît les inégalités entre les établissements et s'attaque à la notion même de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Voir au verso)

## Une loi inadaptée

Elle n'apporte aucune réponse aux besoins du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment concernant l'avancée de la connaissance, l'unification de l'offre de formation supérieure, la démocratisation de l'accès et de la réussite des étudiants et l'accroissement de leurs possibilités intellectuelles.

Toutes ces mesures sont d'autant plus graves qu'elles se situent dans un contexte de pénurie de moyens financiers et humains et de remise en cause des missions des organismes nationaux de recherche publique et d'enseignement :

- absence de création de postes dans l'enseignement supérieur et dans les organismes publics de recherche malgré les besoins déjà avérés et encore aggravés par les missions élargies des universités sans la moindre garantie d'attribution de moyens supplémentaires,
- suppression de 11 800 postes dans l'enseignement secondaire qui remettent en cause les conditions d'enseignement et d'études dans les collèges et lycées, et qui ferment de nombreux débouchés à des étudiants engagés depuis plusieurs années dans des formations préparant aux concours de l'enseignement,
- aucune garantie sur le respect des annonces d'augmentation du budget 2008 de l'enseignement supérieur et la recherche et des mesures d'ampleur pour répondre à l'urgence sociale et à l'augmentation de la précarité étudiante en cette rentrée.

**Assemblée Générale inter-universitaire**  
**Vendredi 14 septembre, Amphi Weil, 12h-14h**

# Rentrée : l'Université en danger !

Les mesures les plus significatives de cette loi

## **Un Conseil d'Administration dont la composition est modifiée**

- Forte augmentation du pourcentage de membres nommés
- Baisse de la représentation des BIATOSS
- Disparition du scrutin proportionnel pour les enseignants

## **Un Président à compétences considérablement accrues**

- Mandat de 4 ans renouvelable une fois sans destitution possible
- Droit de veto sur le recrutement de personnels titulaires BIATOSS et enseignants
- Recrutement ouvert de contractuels de catégorie A en CDI au détriment des fonctionnaires
- Etablissement de régimes indemnitaires spécifiques à chaque établissement et individualisés « à la tête du client »

## **Un Conseil Scientifique et un CEVU à compétences réduites**

- Rôle réduit à une simple consultation par le président
- Suppression de leur participation à l'élection du président

## **Des conditions dégradées de recrutement et de travail des enseignants-chercheurs**

- Recrutement ne relevant plus des commissions de spécialistes élues mais de comités de personnalités nommées par le CA
- Définition locale des obligations de service entre les activités d'enseignement, de recherche et les autres missions

## **Des compétences élargies en matière budgétaire sans garde-fou**

- Inclusion du patrimoine dans le budget des universités
- Gestion locale de la masse salariale des emplois d'Etat avec possibilité de transformation des emplois
- Dispositifs d'intéressement financier des personnels

## **L'introduction d'intérêts privés dans les choix de gestion et les financements des universités**

- Présence imposée de chefs d'entreprise dans les CA
- Recours encouragé aux fondations et au mécénat

**Signez la pétition en ligne :**

<http://www.universite-recherche-democratie.fr/>